



→ Doc



25616 RM

Agence de l'eau
Rhin-Meuse



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

ENSAIA Nancy
Tuteur de stage : Pr. Marc BENOIT

Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Maître de stage : Pascal VAUTHIER

**FAISABILITE DE LA CONVERSION
DES ELEVAGES LAITIERS EN ENSILAGE DE MAIS
EN SYSTEME TOUT FOIN
SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE**

Rapport d'alternance de Séverine CHAUVIN
3^{ème} année d'Agronomie spécialisation « Agricultures et Milieu Rural »

octobre 2000 -janvier 2001

25616

RESUME

Depuis les dernières crises alimentaires liées à la présence de *Listeria* dans les produits au lait cru, l'Agence de l'eau s'intéresse de près aux changements des systèmes fourragers dans les élevages laitiers qui pourraient aller vers une réduction du maïs, culture polluante, en faveur du foin, celui-ci étant supposé moins contaminant au niveau du lait et moins polluant pour les eaux.

Seulement, la conversion des systèmes fourragers engage une modification de l'ensemble du système d'exploitation. Or il faut maintenir la viabilité économique de l'exploitation et respecter le revenu des agriculteurs, peu adeptes en général des mesures environnementales non rémunératrices.

Différents moyens sont possibles pour inciter les éleveurs laitiers à s'engager dans la voie du « tout foin » : les formations, pour combattre les idées reçues sur la valeur de l'herbe, les aides à l'investissement, pour acquérir les équipements permettant l'optimisation de l'utilisation de l'herbe. De leur côté, les coopératives doivent elles-aussi déterminer dans quelle mesure et à quel prix elles veulent rémunérer le lait « tout foin » : la « qualité » se paye, mais le respect de l'environnement ? ..

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

RESUME

I LE BASSIN RHIN-MEUSE.....p.1

■ INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE.....p.2

■■ METHODE.....p.3.

IV INTERET DE LA CONVERSION EN SYSTEME FOIN POUR LA QUALITE DES

EAUX..... P4

1/ Le contexte agricole

1. Place du maïs ensilage sur le bassin

2. Les productions fromagères **AOC** (Munster et Brie de Meaux)

2/ Le contexte environnemental : les pollutions par la culture de maïs..p.5

1. Pollution par les engrais

2. Pollution par les produits phytosanitaires

3/ Effets attendus d'une conversion à l'herbe des élevages laitiers type «lait cru», cas des **AOC** du bassin..... p.6

1. Gains sur la qualité des eaux

2. Localisation :relation entre les productions de lait AOC et la pollution des eaux

V FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE DE LA CONVERSION CHEZ LES

ELEVEURS LAITIERS.....p.8

1/ Avantages et inconvénients du foin par rapport au maïs ensilage

2/ Effets d'une conversion sur une exploitation laitière

1. Incidence sur le système fourrager..... p.8

2. Incidence sur la production., p.9

3. Incidence sur les bâtiments..p.10

4. Incidence sur le travail..p.10

5. Incidence sur le résultat économique..p.10

VI MOYENS D'INTERVENTION

1/ Encourager l'optimisation des systèmes d'exploitation..p. 12

2/ Informer et former..... p.13

3/ Aider les investissements spécifiques..p.13

4/ Différencier le prix du lait..p.14

CONCLUSION p.16

BIBLIOGRAPHIE

CONTACTS

SIGLES UTILISES

CONCLUSION

On constate l'importance du maïs ensilage dans l'alimentation des vaches laitières du bassin, y compris en AOC. Les problèmes sanitaires constatés sur les productions au lait cru issues de l'ensilage remettent en question une bonne partie des systèmes d'élevage actuels. Or il existe une autre voie, l'alimentation en « tout foin », qui a fait ses preuves auprès d'agriculteurs sensibilisés aux problèmes de gaspillage des fourrages et aux questions environnementales..

L'étude fait ressortir que l'optimisation des systèmes d'exploitation peut être une bonne voie pour aller vers la réduction du maïs dans les exploitations laitières. En effet cette réflexion intègre les dimensions économiques vitales de la structure agricole dans une perspective d'amélioration de la valorisation de l'herbe.

Le grand Est, surtout la Lorraine, est une zone relativement herbagère où l'on constate une nette sous-valorisation des prairies : la marge de progrès est donc grande.

Il est un fait que l'entrée environnementale a peu d'adeptes chez les agriculteurs. L'avis général est à la rétribution financière des efforts environnementaux engagés.

Ainsi l'Agence de l'Eau pourrait envisager de soutenir les formations et les actions régionales qui prônent l'optimisation des systèmes herbagers. Il serait utile d'apporter un complément d'aide aux agriculteurs prêts à investir dans les équipements visant une meilleure utilisation de l'herbe. En effet la part d'autofinancement sur les installations lourdes reste grande même dans le cas d'un CTE.

Cependant ces efforts risquent d'être insuffisants si les éleveurs laitiers n'obtiennent pas une contrepartie économique à ces changements : une différenciation de 15cl/l de plus sur le lait « au foin » semble constituer l'incitation nécessaire.

La filière lait doit s'organiser en conséquence, de son côté ou avec d'autres partenaires (Agence, Etat, Région..).